



EQUINATURE 48
Le Mazel 48100 Antrenas
Adhésion FFE : 4810008
N° déclaration DIRECCTE Occitanie : 76-48-00329-48

Document suivi qualité
Version du 27 juin 2020

Procédure de prise en charge du handicap

PRISE EN CHARGE DE STAGIAIRES PORTEURS DE HANDICAP

La présente procédure a pour objet d'organiser la prise en charge de candidats puis de stagiaires porteurs de handicap à une formation Equinature48, de sensibiliser les intervenants de l'association à la problématique du handicap, de prendre en charge ces candidats et stagiaires en lien avec les structures d'accompagnement de ces personnes dans le cadre d'un partenariat actif, et, le cas échéant, d'orienter ces futurs stagiaires vers des centres de formations au tourisme équestre susceptibles de les accueillir.

1. Sensibilisation des dirigeants et responsables de l'association, des formateurs d'Equinature48 et des usagers d'Equinature48

Denis MEFFRAY est désigné référent handicap d'Equinature48. Il bénéficie à ce titre d'une formation spécifique.

L'ensemble des dirigeants et formateurs d'Equinature48 sont sensibilisés à la prise en charge de personnes porteuses de handicap à l'aide des outils proposés par la Fédération Française d'Équitation et sont accompagnés autant que de besoins par le référent handicap.

Une sensibilisation générale est délivrée à l'ensemble des usagers notamment par affichage, ainsi qu'une information collective spécifique en cas de présence sur le centre d'un stagiaire porteur de handicap.

2. Organisation du premier accueil d'un candidat à la formation

Tout candidat à la formation ATE déclarant être porteur de handicap est pris en charge dans le respect de la présente procédure.

S'il est adressé par un référent de parcours prescripteur, un premier échange avec ce dernier est mis en œuvre. Il est associé aux entretiens de recrutement. Une fiche de liaison est mise en place.

Si le candidat à la formation prend contact directement, il fait l'objet d'un entretien spécifique avec le référent handicap de l'organisme visant à déterminer si Equinature48 est en mesure de le prendre en charge au regard des exigences du métier d'accompagnateur de tourisme équestre et des aptitudes demandées pour suivre la formation. Un contact avec le référent de parcours de la personne peut intervenir avec l'accord explicite du candidat.

Dans le cas où le candidat est en mesure de suivre la formation, celle-ci est adaptée le cas échéant à la nature du handicap.

Si Equinature48 n'est pas en mesure d'accompagner le candidat, celui-ci est

3. Accessibilité des locaux et adaptation des équipements

Le centre de formation est accessible aux personnes porteuses de handicap.

Tous les locaux et toutes les installations techniques sont accessibles, dans la limite des équipements spécifiques liées à la pratique de l'équitation et du tourisme équestre.



4. Adaptations pédagogiques et accompagnement du candidat

Dans le cas où un stagiaire dont le handicap est compatible avec la pratique de l'équitation d'extérieure telle qu'Equinature48 est en capacité de la mettre en œuvre, les conditions de déroulement de la formation et les adaptations nécessaires sont définies avec le référent handicap de l'association et les formateurs, et le cas échéant avec le référent de parcours.

Une attention particulière est portée aux modalités d'organisation de la mise en situation professionnelle (stage en entreprise).

5. Analyse des besoins spécifiques du stagiaire inscrit en formation

A l'issue des tests d'entrée et au vu de la durée de formation préconisée par le jury, le coordonnateur de formation définit l'organisation des modules et leur durée en fonction des besoins du stagiaire, ainsi que les modalités d'adaptation pédagogique si nécessaire. Tous ces déterminants sont formalisés dans le livret de formation de la Fédération Française d'Équitation.

6. Orientation du stagiaire vers une structure dédiée en cas d'impossibilité pour Equinature48 de l'accueillir

En cas d'impossibilité pour Equinature48 d'accueillir un candidat, ce dernier est orienté vers une structure dédiée à l'accompagnement des personnes porteuses de handicap et vers un centre de formation au tourisme équestre susceptible de prendre en charge des stagiaires nécessitant une accessibilité spécifique des locaux et équipements et une adaptation importante des modalités de formation et d'examens.

- **Organismes d'accompagnement :**

- > CAP EMPLOI Lozère
4 rue Gutenberg 48000 MENDE Tél. : 04 66 32 64 83 Courriel :
accueil@capemploilozere.fr
- > Missions locales
- > Maison départementale des personnes handicapées – Maison de l'autonomie
6, avenue du Père Coudrin 48 000 Mende Tél. : 04 66 49 60 70
- > AGFIPH
Immeuble Antalya - Zac Antigone 19 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier Tél. : 0801 123 456

- **Liste des centres de formation partenaires de la Fédération Française d'Equitation détenant le Brevet fédéral d'encadrement Équi-handi :**

- 12 - **F E DE DAOUDOU**
 - Marie-Pascale GAUFFRE : Handicap moteur et sensoriel - Handicap mental
- 30 - **ECURIES DE BELLE COSTE**
 - Julien ESPIC : Handicap mental
 - Jean Pierre GUEZ : Handicap mental
- 30 - **LE MAS DE L ESPIQUETTE**
 - Claryce SAUVAN : Handicap mental - Handicap moteur et sensoriel



- 30 - C E DE MAGALI
 - Valérie PHILIBERT : Handicap mental
- 30 - DOMAINE EQU DE MARUEJOLS
 - Marie-Pierre CHARTIER : Handicap mental
- 30 - C E LES CHEVAUX DE L EMOTION
 - Fanny LORIA : Handicap mental
- 31 - EQUI LIBRE MIDI PYRENEES
 - MAFFRE Dolly : Handicap moteur et sensoriel - Handicap mental
- 34 - LE REGANEL
 - Frédérique BLANCHARD : Handicap moteur et sensoriel - Handicap mental
- 46 - ETRIER DE CAHORS BEGOUX
 - Cécile TALOU : Handicap mental
- 66 - SANT JORDI
 - Annelyse LATRICHE : Handicap moteur et sensoriel - Handicap mental
- 66 - E E DE RIVESALTES
 - Karine COTAINA : Handicap mental
- 66 - CENTRE D EQUITHERAPIE LES PARDALETS
 - Corinne TROJKO : Handicap moteur et sensoriel - Handicap mental

* * *